

14 juin

Il est temps que les droits des femmes progressent dans le monde du travail !

Si à Genève on peut se réjouir de la progressive prise de conscience des thématiques féministes, il en est une qui malheureusement évolue peu, c'est l'amélioration des droits des femmes dans le monde du travail. Y compris hélas dans les établissements publics. Il est grand temps que ça change !

Professions genrées

Pour l'entier des soins, les professions de terrain sont majoritairement féminines. Des professions dont on sait aujourd'hui qu'elles sont particulièrement usantes physiquement et réduisent même l'espérance de vie (- 7 ans chez les infirmières selon une étude récente). Pourtant l'Etat continue de sous-doter les lieux de soins, par exemple en refusant d'appliquer l'Initiative 125 qui prévoyait la création de plus de 600 postes en EMS. Ce faisant, l'Etat contribue à péjorer les conditions de travail des femmes et à atteindre à leur santé.

Temps partiels

S'il est parfois un choix d'organisation privée ou familiale, le temps partiel est de plus en plus souvent une contrainte imposée aux femmes par les employeurs. Témoin les HUG, où la très grande majorité des 170 agent-e-x-s à 50% du service propreté-hygiène sont des femmes, dont la plupart réclament de passer à 100%. En vain. C'est au compte-goutte que les HUG distribuent la « faveur » d'un 100%, engageant aussitôt d'autres femmes à 50%... Ce mode de faire maintient les femmes sous la coupe d'une autorité malsaine.

L'Etat viole la LEg

Et c'est justement parce que les temps partiels sont encore majoritairement occupés par des femmes que leur discrimination est une violation de la Loi sur l'égalité entre femmes et hommes. Comme quand l'Etat valide les règlements des HUG qui prévoient que les employées à moins de 50% ne touchent pas les primes liées à leurs fonctions.

La caisse de retraite de l'Etat péjore la retraite des femmes

Depuis 2018, la CPEG a fixé l'âge pivot pour la retraite des femmes à 65 ans. Par ce tour de passe-passe, la caisse diminue de 5% les retraites de toutes les femmes qui s'arrêtent à leur âge AVS de 64 ans. En clair, à l'Etat de Genève les femmes ont le droit de partir à la retraite à l'âge légal, mais avec une retraite amputée...

Attaques sur l'âge AVS des femmes

Dans un même temps, les Chambres Fédérales veulent relever l'âge de la retraite des femmes à 65 ans. Leur credo ? A force de taper sur le clou, nos politiques espèrent y arriver. De beaux référendums en perspective...

Maternité pas reconnue

Pour en revenir à Genève, une fois de plus, la palme de la discrimination revient aux HUG, qui arrivent à contester une période de congé maternité en prétendant arbitrairement que l'employée était malade. Aucun certificat médical n'a pourtant été remis par la femme concernée. Tout au contraire, son médecin atteste qu'elle n'était pas malade. Peu importe, les HUG la disent malade et en profitent pour épuiser son droit à la couverture maladie. Résultat : l'employée n'est plus payée à son retour de maternité ! Une façon comme une autre d'éjecter une salariée.

Tous ces exemples sont là pour rappeler qu'il est urgent de modifier les conditions de travail des femmes ! Avenir Syndical réclame :

- Une pleine retraite à 64 ans pour toutes les femmes de Suisse (soit le retrait du projet des Chambres Fédérales de relèvement à 65 ans et le retour à l'âge pivot à 64 ans pour la CPEG) ;
- La protection des professions de soignantes notamment par :
 - Une dotation suffisante en personnel (soit pour les EMS l'application de l'IN 125) ;
 - Un rythme de travail conforme à la loi (soit pour les HUG le respect de plannings établis dans les temps, la prise en compte des pauses lumières, la prise en compte du temps d'habillage) ;
 - Des mesures améliorées de retraites anticipées ;
- La fin de l'accès genré aux temps partiels ;
- L'égalité des droits sans restriction selon le taux d'activité.

Genève, juin 2021

Pour tout renseignement : David Andenmatten, secrétaire syndical – 076 615 50 68